



GROUPEMENT HOSPITALIER
CAUX MARITIME

DIEPPE | SAINT-VALÉRY-EN-CAUX | EU
LE TRÉPORT | LUNERAY | SAINT-CRESPIN | ENVERMEU

RAPPORT D'ACTIVITE

2023

Permanence d'Accès aux Soins de Santé
Centre Hospitalier de Dieppe

IBN EL HAJ Driss – Cadre supérieur de santé,
Dr GAUTHE Evelyne,
VAN DEN BROUCKE Angélique - Infirmière,
PETIT Marine – Assistante Sociale,
LUCAS Cécile - Secrétaire

Table des matières

I.	Présentation de la PASS	4
➤	Les missions de la PASS	5
II.	Historique de la PASS	5
III.	Fonctionnement interne de la PASS.....	6
1.	La secrétaire / Agent d'accueil.....	6
2.	L'assistante sociale.....	6
3.	L'infirmière	6
4.	Le médecin	7
5.	Le cadre supérieur de santé	7
IV.	Partenariats	7
1.	Interne au GHT.....	9
4.1.1	Le Bureau des Admissions	9
4.1.2	Le service des urgences / urgences externes	10
4.1.3	La pharmacie à usage intérieur.....	10
4.1.4	L'Equipe mobile de psychiatrie Précarité (EMPP)	11
4.1.5	Le Centre de Lutte Anti-Tuberculose (CLAT).....	11
4.1.6	Le service social	11
4.1.7	Le laboratoire et l'imagerie médicale	12
4.1.8	Les autres services du centre hospitalier de Dieppe	12
2.	PASS de la région	13
4.2.1	La coordination des PASS	13
4.2.2	La Fondation Miséricorde	14
3.	Externes.....	14
4.3.1	Social.....	14
4.3.1.1	La caisse primaire d'assurance maladie	14
4.3.1.1	Le Département de Seine Maritime : L'UTAS Dieppe - Neufchâtel	15
4.3.1.3	Centre Communal d'Action Social (CCAS) de la Ville de Dieppe et le SAMU Social.....	15
4.3.1.4	Les CADA (Centre d'Attente pour Demandeurs d'Asile).....	16
4.3.1.5	Forjecnor 2000	16

4.3.1.6 La Croix rouge	17
4.3.1.7 L'œuvre Normande des Mères (ONM).....	17
4.3.1.8 Le centre social Oxygène et son épicerie solidaire « chez Louïsette »	17
4.3.2 Médical / paramédical	18
4.4.3.2.1 Le Dispositif d'Appui à la Coordination.....	18
4.4.3.2.2 Le Ségur de la santé	18
4.4.3.2.3 Le Centre de vaccination.....	18
4. Bilan des rencontres partenariales et organisationnelle	19
V. Activité 2023	20
1. Evolution entre l'année 2022 et 2023	20
VI. Analyse de l'activité globale sur l'année 2023	21
1. Profil des patients accompagnés	21
6.1.1 Sexe des personnes accueillies.....	21
6.1.2 Origine des patients.....	21
6.1.3 L'âge des patients.....	22
2. Profil et caractéristique de l'accompagnement social	23
6.2.1 Les Ressources lors du premier RDV	24
6.2.2 Les droits de santé lors du premier RDV	24
6.2.3 Les démarches effectuées.....	26
3. Profil et caractéristique de la prise en soin paramédicale	25
6.3.1 La Répartition hommes/femmes vue par l'infirmière	25
6.3.2 Problématiques de santé identifiées au premier RDV et l'orientation effectué ..	25
6.3.3 Accompagnement du patient.....	27
6.3.4 Coordination interne et externe à la PASS.....	28
4. Activité médicale.....	29
6.4.1 Les principales difficultés	29
6.4.2 Les principales pathologies repérées.....	29
6.4.3 Les freins identifiés suite aux orientations médicales	29
6.4.4 Les orientations effectuées	30
6.4.5 La durée moyenne des suivis avant le retour vers le droit commun	30
VII. L'inclusion de la PASS dans une démarche qualité.....	30
1. Contrat d'objectifs et de moyens pluriannuel (CPOM).....	30
2. Bilan et objectifs.....	34



GROUPEMENT HOSPITALIER
CAUX MARITIME

DIEPPE | SAINT-VALÉRY-EN-CAUX | EU
LE TRÉPORT | LUNERAY | SAINT-CRESPIN | ENVERMEU

Conclusion..... 35

Glossaire..... 37

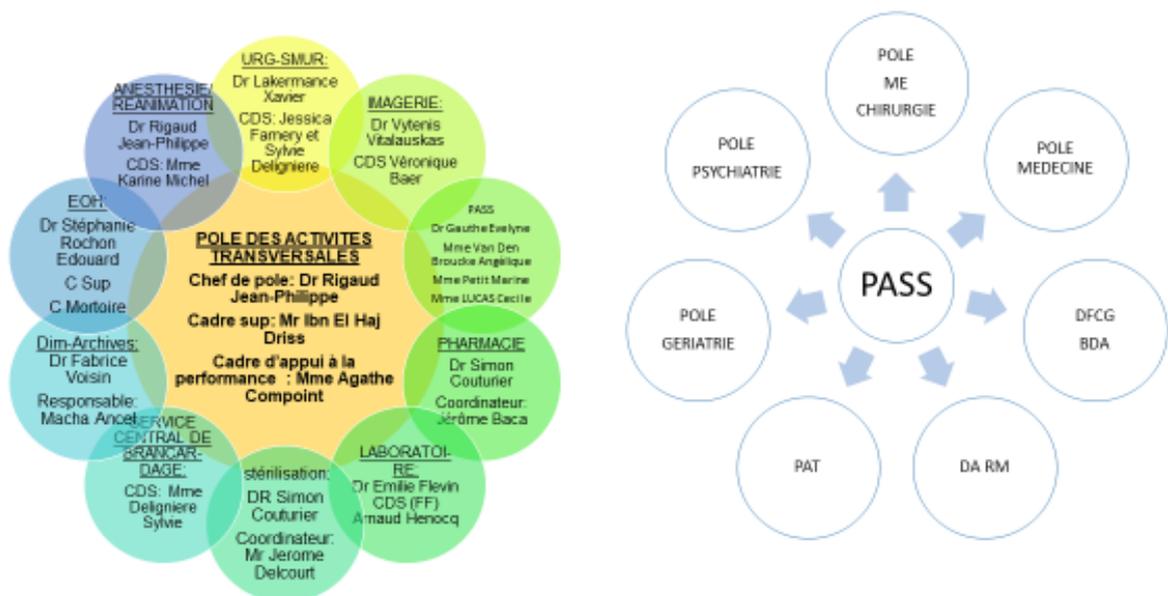
I. Présentation de la PASS

La Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) est implantée sur le centre hospitalier de Dieppe depuis 23 ans.

En effet, un choix stratégique a été fait de rattacher la permanence d'accès aux soins de santé au pôle des activités transversales du centre hospitalier.

Ce changement a permis à la PASS d'être plus visible sur le centre hospitalier.

PLACE DE LA PASS AU SEIN DU CHD



Deux axes de travail prioritaires, la **réorganisation** de la PASS et l'ouverture vers les partenaires internes et externes.

L'année 2023 est marquée par le travail de **stabilisation** des ressources et **consolidation** des partenariats.

Stabilisation de la ressource médicale et renouvellement de l'équipe paramédicale : Arrivée le 06 février 2023 de l'infirmière, et le 07 mars 2023, de l'assistante sociale. En juin 2023 le poste d'agent d'accueil / secrétariat a été recruté.

Ces recrutements ont permis d'assurer la prise en charge adaptée aux besoins des patients et de faire avancer les **projets** du service.



➤ Les missions de la PASS

La permanence d'accès aux soins de santé est un dispositif passerelle qui offre un accès aux soins et un accompagnement social transitoire aux patients dans la perspective d'un retour aux soins via un dispositif de droit commun. C'est un dispositif créé par l'article L6112.6 du code de la santé publique. La PASS accueille toute personne en situation de précarité rencontrant des difficultés d'accès aux soins.

L'évaluation médico-sociale permet à toute personne se présentant au service de bénéficier d'une prise en charge médicale, infirmière et sociale « *de base* ». Si besoin, une orientation vers le plateau technique où les consultations sont réalisées.

L'équipe accompagne le patient dans la coordination de son parcours de soins et social.

II. Historique de la PASS

Depuis sa création, la PASS est implantée au sein du CH Dieppe et bénéficie d'une assistante de service social.

Au fil du temps, les besoins de la population et du territoire ayant évolué, un poste d'infirmière a été mis en place. Puis en 2022, l'arrivée du premier médecin dédié pour la PASS du CH Dieppe.

En 2023, la PASS a mis en place des temps de permanences sociales, infirmières et médicales dédiées. Les nouveaux recrutements ont permis de mettre en place une nouvelle organisation du service répondant aux critères du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2023/2025.

Le 15 décembre 2023, la première permanence a eu lieu au sein du CH de Eu, permettant ainsi, pour la première fois depuis sa création, d'intervenir sur un deuxième site hospitalier que compose le Groupement Hospitalier Territorial Caux Maritime (GHT Caux Maritime).

III. Fonctionnement interne de la PASS

Professionnels	ETP
Médecin – Dr GAUTHE	0.1 ETP
Infirmière – Mme VAN DEN BROUCKE	0.5 ETP
Assistante sociale – Mme PETIT	0.5 ETP
Secrétariat – Mme LUCAS	0.2 ETP

1. La secrétaire / Agent d'accueil

Présente le lundi matin, et le jeudi matin, pour un accueil physique et téléphonique des patients. Prise de rendez-vous. Gestion des dossiers, archivage. Saisie de courriers et documents. Envoie d'invitations à des réunions. Lors de l'absence de l'agent d'accueil, il convient à l'infirmière, de la même façon que sa collègue assistante sociale, d'assurer l'accueil physique et téléphonique.

2. L'assistante sociale

Le rôle et les missions de l'assistante sociale sont de coordonner le parcours social du patient et de lever les freins liés à l'isolement et aux formes de précarités.

Les rendez-vous sociaux sont programmés par l'agent d'accueil, l'infirmière ou l'assistante sociale elle-même. Les patients pris en charge par la PASS ne bénéficient pas tous d'un accompagnement social. Ceux orientés par les services sociaux du Département ou de la Ville bénéficient déjà d'un accompagnement social. Les patients sont reçus par l'assistante sociale qui va évaluer l'accompagnement et les démarches à réaliser tout en travaillant en partenariat avec ses homologues de la ville/ du Département. Un échange entre professionnels est nécessaire afin de coordonner le parcours social et d'éviter tout doublon et connaître le champ d'action de chacun.

3. L'infirmière

Le rôle et les missions de l'infirmière au sein de la PASS est de coordonner le parcours paramédical du patient afin de lever les freins à la rupture de soins quand cela est le cas et d'accompagner le patient en situation de précarité à s'autonomiser dans ses démarches de soins.

Elle reçoit le public orienté par les partenaires du territoire dieppois ou par les partenaires hospitaliers.



Son rôle au sein de la PASS est de réaliser un recueil de données auprès des patients et d'évaluer ses besoins en santé. Le parcours de vie des personnes qui arrivent à la PASS est souvent difficile. Il est donc nécessaire de savoir mobiliser leurs connaissances, leurs qualités humaines et de les mettre en confiance le plus rapidement possible.

En fonction de la situation et de l'état clinique, l'infirmière orientera le patient selon l'urgence soit vers un médecin urgentiste, les urgences externes, ou alors prendra un rendez-vous avec le médecin référent de la PASS.

4. Le médecin

Une permanence médicale se tient tous les jeudis matin de 9h à 12h30.

Le médecin réalise des consultations médicales, pour les dossiers auparavant discutés avec l'infirmière, parfois consultations sans rendez-vous. Il examine le patient et en fonction de son expertise, réalise des prescriptions médicales (médicaments, examens complémentaires...) et des orientations spécialisées.

5. Le cadre supérieur de santé

Le cadre supérieur de santé assure l'encadrement et la coordination de l'équipe PASS. Il permet un travail collaboratif avec le pôle des activités transversales du CH Dieppe, les partenaires extérieurs et les organismes de tutelles.

IV. Partenariats

En 2023, notre axe principal a été la **communication** : rencontrer les partenaires locaux, les informer sur la nouvelle organisation. Ces temps de rencontre ont permis de mieux visualiser la PASS à l'échelle de notre territoire dieppois. Le travail de communication a ainsi permis la création d'outils dédié à la PASS (exemple : carte PASS, fiche de liaison, plaquette d'information modifiée).

Tableau synthétisant les rencontres sur l'année 2023 :

Partenaires Internes au GHT	Coordination PASS	Partenaires Externe
<p>CH Dieppe :</p> <p>Bureau des Admissions (BDA) des urgences, et central,</p> <p>Facturation,</p> <p>Pharmacie,</p> <p>Laboratoire et radiologie,</p> <p>Lingerie,</p> <p>Consultations diverses (gynécologie, ORL, cardiologie, CSAPA),</p> <p>EMPP (Equipe Mobile Précarité Psychiatrique),</p> <p>Le CLAT</p> <p>Service social,</p> <p>Cadres de santé.</p> <p>CH Eu :</p> <p>Responsable du bureau des admissions,</p> <p>Assistante sociale,</p>	<p>Coordination des PASS régionales,</p> <p>Echange de pratiques professionnelles.</p> <p>Visite de la PASS de Rouen.</p> <p>Mission d'appui aux PASS de Neufchâtel en Bray.</p> <p>Rencontre avec la fondation miséricorde</p>	<p>DAC,</p> <p>CLAT,</p> <p>Centre de vaccination,</p> <p>CADA ISR,</p> <p>Forjecnor 2000,</p> <p>COM 360,</p> <p>Croix Rouge,</p> <p>Restaurants du Cœur,</p> <p>CCAS de la ville de Dieppe,</p> <p>SAMU Social Dieppe,</p> <p>Oxygène / épicerie solidaire,</p> <p>Travailleurs sociaux du CD76 référents insertion,</p> <p>Salon des Solidarités,</p> <p>SEGUR de la Santé,</p> <p>MSA.</p>

1. Interne au GHT

La décision d'inclure la PASS dans le pôle des activités transversales du GHT lui permet de travailler en partenariats avec les unités de soins et de consultations de celui-ci.

Cependant le travail de communication interne au centre hospitalier a été réalisé dans le but de permettre :

- Un travail en collaboration,
- Une meilleure identification du patient PASS,
- Une fluidité du parcours patient dans l'enceinte du GHT.

Pour mener à bien ce projet, une **collaboration étroite** s'est établie entre notamment notre service et le BDA, la pharmacie, les urgences / urgences externes, l'EMPP ; ainsi que les autres services et plateau technique du CH Dieppe.

4.1.1 *Le Bureau des Admissions*

La PASS, le BDA et la facturation ont mis en place des réunions régulières, afin d'identifier les patients PASS, d'améliorer les échanges entre les services (ex : création d'un fichier patient).

Un parcours générique du patient PASS/BDA est en cours de rédaction afin de fluidifier la prise en charge du patient et de permettre une meilleure identification de son inclusion dans le dispositif.

Notre collaboration avec le B.D.A. Central ou le B.D.A. des Urgences permet également d'identifier les personnes en situation de précarité. Ces deux bureaux nous interpellent directement par mail ou par téléphone dès qu'une personne se présente à l'hôpital sans couverture sociale ou en absence de renouvellement de droits. Ainsi, nous sommes rapidement informées et pouvons apporter la prise en charge nécessaire à ces personnes.

Sur l'année 2023, 4 réunions ont réalisées en présence : de la cadre du BDA, cadre de la facturation, directrice des finances, pharmacienne référente PASS, cadre supérieur de la PASS, un membre de l'équipe. Ses rencontres, permettent une vision du budget en cours d'année au regard de la file active, des dépenses de pharmacie / rétrocessions médicamenteuses. D'ajuster les outils communs mis en place au regard des besoins de chacun. Fluidifier le parcours patient, identifier le patient PASS dans le GHT sous l'UF PASS. En perspectives pour les années futures, ouvrir la PASS au dossier patient informatisé.

4.1.2 Le service des urgences / urgences externes

Le service des urgences accueil tout patient se présentant ayant besoin de soin. Lors de l'enregistrement, lorsqu'il n'y a pas de droits d'ouverts à l'assurance maladie ou incomplétude ; la PASS et l'assistante sociale du service sont interpellées. Si le patient est admis pour des soins ambulatoires, une prise en charge PASS est réalisées. Si une hospitalisation découle du diagnostic médical, le patient sera pris en charge par l'assistante sociale des urgences.

Les urgences externes permettent l'accueil des patients pris en charge par la PASS lorsqu'il nécessite des soins urgents en l'absence du médecin référent de la PASS.

Un parcours patient et un protocole sont en cours de rédaction et ferons l'objet d'une validation sur l'année 2024.

4.1.3 La pharmacie à usage intérieur

Ce partenariat avec la pharmacie hospitalière permet d'assurer une délivrance médicamenteuse gratuite pour les patients PASS. La carte PASS fournie au patient va lui permettre de se rendre à la pharmacie du CH de Dieppe (rétrocession médicamenteuse).

Au vu des besoins des patients, la pharmacie est un des postes de dépenses les plus important de la PASS. Il était par conséquent nécessaire de réguler les dépenses. Suite à cela une référente pharmacie est allouée à la PASS afin de permettre une optimisation des dépenses en pharmacie.

Sur l'année 2023, la nomination de la référente PASS a été faite au cours de l'année. Un contact mensuel est réalisé en présentiel ainsi que de nombreux échanges téléphonique en cas de questionnement sur la délivrance. Un parcours générique PASS/Pharmacie et un protocole sont en cours de rédaction.

4.1.4 *L'Equipe mobile de psychiatrie Précarité (EMPP)*

Au cours de l'année 2023, la PASS a rencontré l'équipe mobile de Précarité du GHT à une fois seule et 3 fois lors de réunions communes. L'EMPP connaissait déjà la PASS. Lors de la rencontre, l'objectif était de communiquer sur le nouveau fonctionnement, la nouvelle équipe et le travail en collaboration pouvant être mené.

L'EMPP permet aux patients de la PASS en grande souffrances psychologique d'entamer un travail pouvant conduire vers un suivi dans le service psychiatrie. L'EMPP ayant déployé une modalité d'aller-vers, se déplace au domicile et dans les lieux de vie (ex : Foyer Vauban) permettant aux personnes en grandes difficultés d'être amené vers le soin.

4.1.5 *Le Centre de Lutte Anti-Tuberculose (CLAT)*

Le service travaille en **étroite collaboration** avec le CLAT. Lorsque la PASS accueille un patient d'une zone géographique endémique de la tuberculose, il est orienté vers le CLAT. Cela a pour but d'éviter toute propagation d'une forme active ou latente de cette maladie.

L'infirmière du CLAT a été rencontrée lors d'une réunion. Lors d'orientation de patients, nous échangeons sur la situation clinique et administrative de la prise en charge.

4.1.6 *Le service social*

La PASS et le service social MCO (Médecine, Chirurgie, Obstétrique) sont dans les mêmes locaux. Cela permet un échange quotidien entre les équipes notamment lors d'hospitalisations de patient n'ayant pas de couverture santé pour une prise en charge par la PASS en post-hospitalisation. Dans ce cadre des rendez-vous binôme sont réalisés en chambre dans le service d'hospitalisation. Cela permet : au patient d'identifier une personne de la PASS mais également pour le service d'avoir un interlocuteur en post-hospitalisation. Durant l'hospitalisation, les assistantes sociales du service informent les professionnels de santé (médecin) de la prise en charge du patient par la PASS. Cette information permet l'adaptation d'un traitement le plus adapté pour le patient et de transmettre l'ordonnance à la pharmacie afin de faire le lien avec le budget PASS dans l'attente de l'ouverture des droits.

Cette proximité permet d'échanger sur les questionnements notamment sur le droit des étrangers réformé au cours de l'année 2023.

Les assistants sociaux du service de psychiatrie disposent de bureaux dans leurs services. Cependant, des contacts téléphoniques réguliers sont mis en place lorsqu'ils peuvent orienter un patient vers notre dispositif.

Le service des urgences dispose d'une assistante sociale qui permet de repérer les patients sans droits pouvant relever du dispositif PASS lorsque les critères de précarités n'ont pas pu être évalué lors de l'admission.

4.1.7 Le laboratoire et l'imagerie médicale

Une rencontre a été organisée en janvier 2023 afin de présenter le nouvel outil PASS (carte PASS) qui fluidifie la prise en charge du patient au sein du GHT.

La prise de rendez-vous se fait soit par le patient lui-même ou par l'IDE de la PASS.

4.1.8 Les autres services du centre hospitalier de Dieppe

Un travail de communication a été fait par l'ensemble de l'équipe de la PASS au sein de notre établissement.

Nous avons pu échanger sur :

- La prise de rendez-vous en direct auprès des différents secrétariats,
- Le rôle du médecin de la PASS,
- Les relations interprofessionnelles,

Une présentation de l'équipe de la PASS ainsi que du dispositif a été faite également en réunion de cadre sur cette année 2023 afin de sensibiliser les services de soins sur notre rôle et nos missions.

Le service de gynécologie / obstétrique lors des consultations de grossesse réalise un travail de repérage sur les grossesses ayant besoin d'une évaluation sociale. Cette évaluation est réalisée par l'assistante sociale de ce service qui assure également la permanence sociale de la PASS. Ces orientations permettant de travailler en anténatal l'ouverture des droits, le logement/hébergement mais également l'accès au matériel de puériculture grâce au réseau partenarial externe au CH.



En conclusion, la communication au sein du CH Dieppe a permis une meilleure identification de la PASS et la création d'outils. La rédaction d'un parcours patient qui n'existait pas auparavant. Ce parcours permet à tous les acteurs du GHT de connaître la prise en charge d'un patient PASS à l'aide de la carte PASS.

Dans le but de fluidifier le parcours du patient, une carte PASS a été créée.

Celle-ci permet de délivrer après identification des besoins en santé du patient grâce aux **critères d'éligibilité** fourni par l'A.R.S. Cette carte sera validée par le tampon et la signature d'un membre de l'équipe PASS. Elle indique le nom, prénom, date de naissance du patient et durée de validité, et il est prévu sa plastification pour éviter des modifications abusives.

NOM :
Prénom :
Date de naissance :
Valable du / /2023 au / /2023

Cette carte va permettre aux partenaires travaillant avec la PASS de savoir que le patient est admis dans le dispositif PASS du GHT Caux Maritime - CH de Dieppe et Eu. Ainsi il va être reconnu par l'institution hospitalière et n'aura pas à se justifier lors de ses examens et consultations, ainsi qu'à la pharmacie. Cet outil est transmis dès sa création par l'assistante de service social et/ou l'infirmière au bureau des admissions afin de créer l'épisode du patient. La facturation est donc bloquée pour les patients jusqu'à ouverture de leur intégration dans le droit commun. La carte peut avoir une durée de 1 jour à 3 mois. Renouvelable en fonction de la situation.

En parallèle du travail de communication, l'équipe a travaillé sur la rédaction de procédures, protocoles et outils qualité. Ces documents permettront lorsqu'ils seront validés et indexés en 2024, à tous les professionnels du GHT Caux Maritime de pouvoir se référer à ces documents en cas de besoins, questionnement.

2. PASS de la région

4.2.1 La coordination des PASS

La PASS du CH Dieppe participe à des échanges avec la coordination régionale des PASS. Ces temps de rencontre et d'échanges permettent d'avoir un regard extérieur sur le fonctionnement et de faire évoluer les pratiques dans l'intérêt des patients, tout en répondant au cahier des charges spécifiques au PASS défini par le ministère.

La PASS du CH Dieppe travaille en collaboration avec la mission d'appui située à Neufchâtel en Bray. La mission d'appui permet à des personnes domiciliées sur une partie éloignée du territoire sanitaire du GHT d'être prise en charge. Les personnes accompagnées par la mission d'appui, peuvent bénéficier d'une prise en charge médicale sur le CH Dieppe.

4.2.2 *La Fondation Miséricorde*

L'équipe de la PASS peut bénéficier d'un soutien par la Fondation Miséricorde pour le public migrant.

Cette fondation a permis à l'infirmière et à l'assistante sociale de bénéficier d'une formation sur le droit des étrangers réalisée avec une avocate spécialisée dans le droit des étrangers. Ce temps a permis à l'équipe de pouvoir échanger et avoir des connaissances plus approfondies et notamment sur la nouvelle loi immigration qui était en cours de travail aux instances parlementaires.

La Fondation Miséricorde basé à Caen, a organisé une rencontre sur notre territoire de l'ONM, du CLAT, du centre de vaccination et de la PASS. Cela a pu permettre aux acteurs d'échanger et de **coordonner** leurs actions communes dans **l'intérêt du patient**.

3. Externes

Conformément à sa mission, la PASS s'attache à rendre possible l'accès aux "réseaux institutionnels ou associatifs de soins, d'accueil et d'accompagnement social" pour les publics accompagnés. A ces fins, les professionnels, l'encadrement et la direction sont impliqués dans le réseau partenarial de son territoire de santé.

4.3.1 Social

4.3.1.1 *La caisse primaire d'assurance maladie*

Une **convention** a été signée avec la CPAM en février 2023 ayant pour objectif :

L'espace partenaire dédié aux PASS nous est accessible depuis **juin 2023**, nous permet d'accompagner les personnes en situation de précarités (assuré social en rupture avec le système de santé) et de l'accompagner dans son parcours de soins



4.3.1.1

Le Département de Seine Maritime : L'UTAS Dieppe - Neufchâtel



GROUPEMENT HOSPITALIER
CAUX MARITIME
DIEPPE | SAINT-VALÉRY-EN-CAUX | EU
LE TRÉPORT | LUNERAY | SAINT-CRESPIN | ENVERMEU

Un travail de communication a été fait avec l'UTAS Dieppe – Neufchâtel sur cette année 2023 afin que la PASS soit visible sur le territoire Dieppois.

Au cours de cette année plusieurs rencontres ont été organisées afin de permettre de faire connaître le dispositif PASS au sein de l'UTAS, sa nouvelle organisation ainsi que ses nouveaux professionnels.

Le premier temps fort de cette année 2023, fut marqué par la mise en place du « *Salon des Solidarités* » **organisé par l'UTAS Dieppe-Neufchâtel**. L'infirmière a pu participer toute la journée à ce salon qui avait eu lieu le 14 mars 2023 à Saint Nicolas d'Aliermont. Lors de ce salon, les acteurs sociaux du territoire de Dieppe étaient présents, l'occasion pour eux de venir échanger sur la PASS : missions, fonctionnement, organisation, public accompagné. Ce premier contact a permis des orientations de patients venant de diverses structures médico-sociales. C'est à la suite de cette rencontre que le lien avec l'UTAS s'est renforcé et que les échanges par mail et par téléphones se sont multipliés.

Les référents RSA rédigent un contrat entre la personne bénéficiaire et le professionnel. Ce contrat a pour but de lever les freins vers le retour à l'emploi et/ou la formation. Souvent, un frein lié à la santé est présent et certains professionnels se trouvent en difficulté pour accompagner à lever ce dernier. C'est pourquoi, en novembre 2023, une rencontre a été organisée par l'UTAS à destination des référents RSA dans le but de faire du lien avec la PASS et **permettre un travail en collaboration** pour la santé. Ce temps d'échange s'est organisé sous forme de cas pratique.

4.3.1.3 Centre Communal d'Action Social (CCAS) de la Ville de Dieppe et le SAMU Social

Etant un lieu de domiciliation, le CCAS, propose un accompagnement social aux personnes en situation de précarité. Ces personnes viennent chercher un accompagnement médical et paramédical à la PASS. Du fait de cette double prise en charge, des synthèses et des échanges sont réguliers dans **l'intérêt du patient**. Parfois, au vu des critères de précarités, les patients à leur demande, peuvent bénéficier d'un accompagnement social par la PASS. Cet accompagnement se coordonne avec le travailleur social du CCAS.

La PASS a pu rencontrer tous les travailleurs sociaux du CCAS lors d'une réunion de présentation des services.

Au vu de cette rencontre et des missions de la PASS, le CCAS lors de la réunion annuelle avec le SAMU social nous a conviés pour présenter notre service à l'équipe de bénévoles. Le SAMU Social de Dieppe est rattaché au CCAS et assure des maraudes à la période hivernale. Ces bénévoles travaillent au sein des associations caritatives de la ville et vont à la rencontre des personnes sans domicile ou en marge de la société. Ce temps de rencontre a pu permettre aux bénévoles de pouvoir nous orienter des patients.

4.3.1.4 Les CADA (Centre d'Attente pour Demandeurs d'Asile)

En Février 2023, l'équipe de la PASS a rencontré le CADA ISR situé Rue Thiers à proximité des locaux de la PASS. La PASS prend en charge les demandeurs d'asile accueillis le temps de l'ouverture de leurs droits à l'assurance maladie. Une fois les droits ouverts, si besoin, la PASS continue le suivi de ces personnes jusqu'à obtention de leur autonomisation.

Nous avons travaillé en collaboration toute l'année avec les éducateurs du CADA dans les prises en charge des patients suivis. Présent à chaque entretien médical et paramédical pour les patients allophones afin de recueillir un maximum d'information sur l'histoire de vie, les antécédents et le parcours migratoire.

La ville de Dieppe dispose d'un deuxième CADA, le CADA SOS solidarité. Par manque de temps, nous n'avons pas eu le temps de les rencontrer. Toutefois, grâce à des échanges téléphoniques et mails réguliers, nous avons pu travailler en collaboration pour les patients qu'ils accueillent.

4.3.1.5 Forjecnor 2000

Afin de pallier aux difficultés d'accès au numérique, la PASS oriente les patients désireux de développer leurs compétences et connaissances vers l'organisme Forjecnor 2000 qui bénéficie d'un label France Service et d'un camion itinérant « *l'espace numérique mobile* ». Cet organisme dispose également d'un chantier d'insertion pour les personnes bénéficiaires du RSA (revenu de solidarité active) pour permettre de travailler la confiance en soi et reprendre une activité salariée. L'orientation avec les professionnels de Forjecnor 2000 est dans les deux sens: Forjecnor 2000 nous sollicite pour des personnes pour lesquels les demandes de C2S sont en cours de renouvellement avec rupture de ce droit pour les accompagner dans l'accès au soin en cas de besoin et d'urgence. La PASS s'appuie sur Forjecnor pour accompagner vers l'accès au numérique et parfois pour l'insertion professionnelle. L'espace Numérique Mobile se déplaçant

sur le territoire de l'UTAS Dieppe-Neufchâtel, nous pouvons compter sur eux pour les permanences au CH Eu.

4.3.1.6 La Croix rouge

La PASS travaille en collaboration avec la croix rouge ; elle reçoit des patients orientés par celle-ci lorsque ses derniers n'ont pas de droits à l'assurance maladie et/ou présentant des critères de précarités.

De plus, la croix rouge dispose d'un vestiaire solidaire sur lequel nous pouvons nous appuyer en cas de besoin vestimentaire pour nos patients. En cas de besoins alimentaires urgent pour certains patients la Croix-Rouge a pu se tenir disponible pour nos patients.

4.3.1.7 L'œuvre Normande des Mères (ONM)

L'œuvre Normande des Mères (ONM) dispose de structures d'hébergement et de logement permettant la mise à l'abri des personnes sans domicile. Ces structures proposent également des places et un accompagnement vers du logement d'insertion ou autonome. Nous avons pu travailler en collaboration par l'intermédiaire du SIAO 76 qui régule l'orientation des patients PASS vers les lits disponibles.

De nombreux patients pris en charge par notre service, bénéficie d'une domiciliation à l'ONM. De plus, souvent les personnes qui bénéficient d'une domiciliation connaissent et vont vers le « C'Jour ». Lieu d'accueil ouvert en journée permettant d'accéder à un lieu de vie notamment pour les personnes vivant à la rue.

Le CEGGID de la ville de Dieppe est porté par l'ONM. Ce dernier permet le dépistage de toutes maladies infectieuses sexuellement transmissible de manière anonyme et gratuite. Ces examens sont souvent réalisés pour les personnes venant à la PASS. Une convention entre la PASS et le CEGGID est en cours de réalisation et fera l'objet d'une validation sur l'année 2024.

4.3.1.8 Le centre social Oxygène et son épicerie solidaire « chez Louissette »

Suite au salon des Solidarités organisé par l'UTAS Dieppe-Neufchâtel, l'équipe de la PASS a pu rencontrer la responsable de l'épicerie solidaire « *Chez Louissette* ». Suite à cette rencontre, des échanges téléphoniques et mails ont été mis en place pour orienter des patients vers l'épicerie et inversement.

Grace à ce lien avec « *Chez Louissette* », nous avons pu mettre en place un projet de lutte contre la précarité menstruelle en permettant aux femmes de bénéficier de serviettes hygiéniques gratuitement.

De plus, « *Chez Louissette* » a pu fournir des paquets de couches pour enfants allant de la taille 1 à 3. Ce don été mis en place suite à des orientations de patients vers l'épicerie et ne pouvant acheter ce type de produits.

4.3.2 Médical / paramédical

4.4.3.2.1 *Le Dispositif d'Appui à la Coordination*

Le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) a été rencontré à deux reprises. La première rencontre avait pour but aux équipes DAC et PASS de se connaître. Une seconde réunion avait eu lieu avec la coordinatrice régionale et la Mission d'Appui de Neufchâtel en Bray. Cette rencontre était à l'initiative de la coordinatrice et des collègues de Neufchâtel afin de redéfinir les missions, rôle et articulation entre le DAC et la PASS / Mission d'Appui.

4.4.3.2.2 *Le Ségur de la santé*

Le Ségur de la santé organisé par l'ARS sur la ville de Dieppe est un atout pour la PASS. La PASS accompagnant les personnes en grandes précarités, il est important de pouvoir rencontrer les autres acteurs et surtout pouvoir connaître les avancements des projets de chacun.

Ces temps réunissent régulièrement : la PASS, l'EMPP, l'ONM.

Sur l'année 2023, la PASS a accueilli et organisé un Ségur dans les locaux du CH Dieppe. De plus, nous avons pu participer à un deuxième Ségur porté par l'ONM.

4.4.3.2.3 *Le Centre de vaccination*

Le centre de vaccination de la ville de Dieppe a ré ouvert, une permanence par mois. Il est géré par le conseil Départemental de Seine Maritime.

La PASS y oriente les personnes ayant un besoin de vaccination (retard vaccinal). Nous informons la secrétaire de la venue d'un patient avec le vaccin à prodiguer. Ce centre étant sans rendez-vous, nous préférons cependant les informer de la venue des patients PASS pour prévoir les vaccins et pour informer si le patient est allophone ou non.

Pour l'année 2024, une convention devra être rédigée entre le centre de vaccination et la PASS.

4. Bilan des rencontres partenariales et organisationnelle

Réunion avec la coordination	5
Coordination interne (nombre de rencontre en équipe) et cadre de santé	37
Atelier santé ville	1
Autres centres hospitaliers	9
Services institutionnels droits (CPAM, CAF, ...)	2
Associations	10
Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC)	2
Total des rencontres	66

Sur l'année 2023, un travail de **communication** a été réalisé. Ce dernier a permis à l'équipe et aux partenaires de se **rencontrer** et d'**échanger** sur des difficultés communes pouvant être levé par un **travail collaboratif**.

Travailler sur la communication a eu un impact sur la file active de la PASS. Rendant le service plus visible par les acteurs du territoire Dieppois. En effet, la file active est passée de **104 patients en 2022 à 221 en 2023**. Cette augmentation montre la précarité dieppoise et met en exergue les besoins sanitaire et sociaux du territoire.

V. Activité 2023

1. Evolution entre l'année 2022 et 2023

	Nombre de rendez-vous 2022	Nombre de rendez- vous 2023
Vus par l'assistante sociale	69	192
Vus par l'infirmière	67	261
Vus par le médecin	42	60
TOTAL	178	513

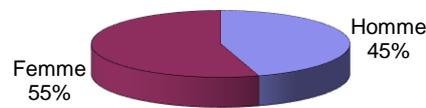
En 2023, la **PASS a accueilli 221 patients dont 196 étaient de nouveaux patients**. La file active de l'ensemble de l'activité et par professionnel a été doublé par rapport à l'année 2022.

VI. Analyse de l'activité globale sur l'année 2023

1. Profil des patients accompagnés

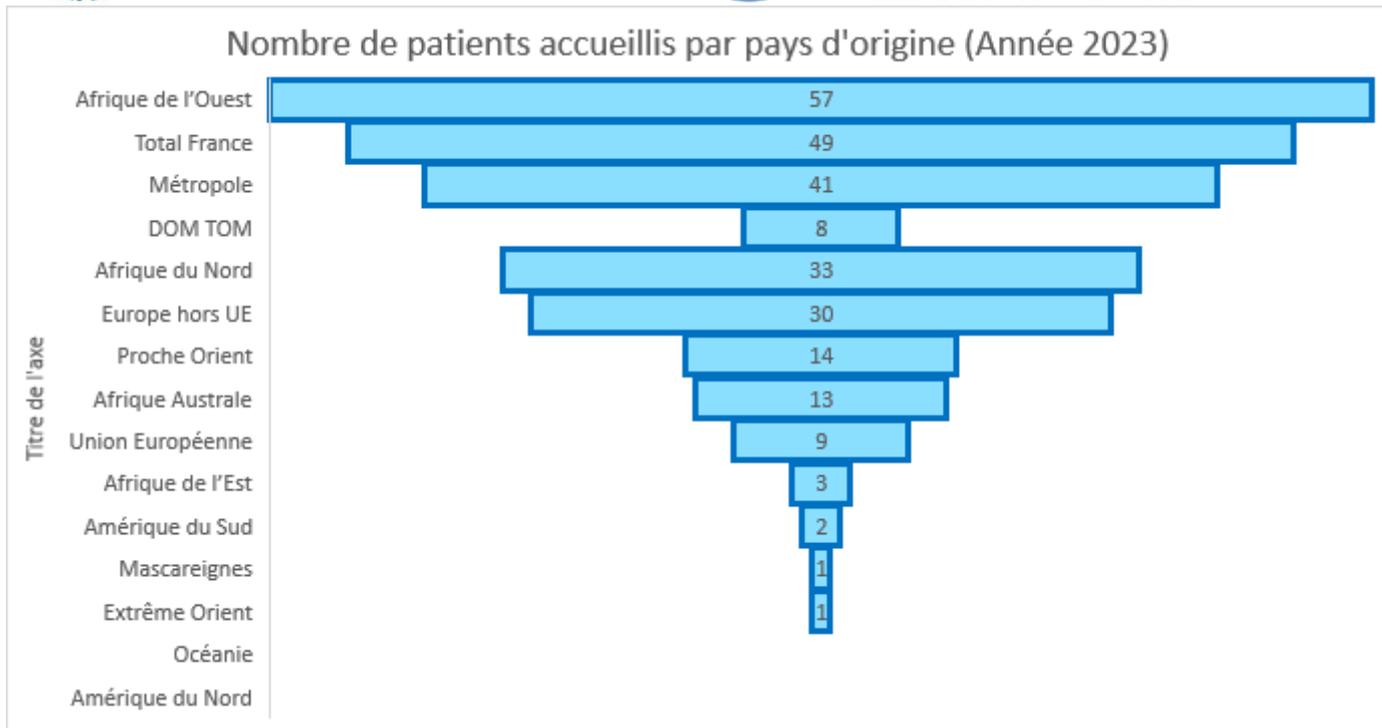
6.1.1 Sexe des personnes accueillies

Sexe des personnes accueillies



Sur l'année 2023, **221 patients ont été pris en charge** par la PASS. 55% de ces personnes étaient des femmes. Sur les 221 personnes accompagnées, 99 personnes vivaient seules et 66 personnes vivaient en couple.

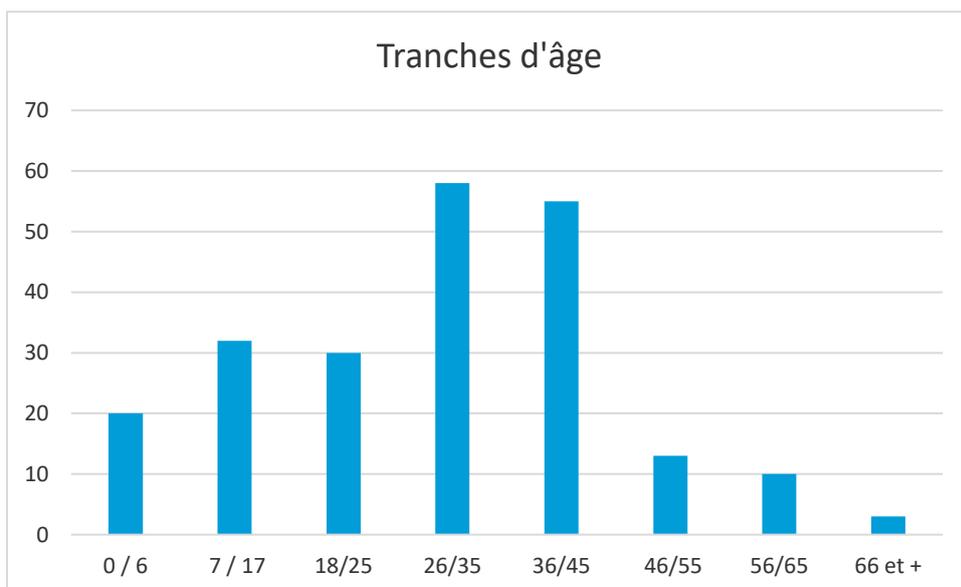
6.1.2 Origine des patients



L'Afrique de l'Ouest est la plus représentée avec **57 personnes** sur 221 et **49 personnes** avaient la **nationalité française**.

Au total, sur **221 personnes** pris en charge sur **163** avaient une **autre nationalité** dont **9 personnes** étaient issue de l'UE.

6.1.3 L'âge des patients



En 2023, la tranche d'âge la plus représentée est les **26/35 ans** avec **58 personnes** suivie de près par les **36/45 ans** avec **55 personnes**. Ces deux tranches d'âges représentent **113 patients**



sur les **221** pris en charge par l'équipe de la PASS. Sur l'année 2023, la PASS a accueilli une population jeune.

La PASS n'a pas vocation à suivre et accompagner les enfants de **moins de 6 ans**. La PMI (protection maternelle et infantile) est sollicitée pour les enfants ayant l'âge requis (0-6 ans). Les mineurs apparaissant dans ce graphique, sont les enfants accompagnés pour lesquels les parents sont pris en charge par la PASS. Souvent, ces enfants bénéficient uniquement d'une carte PASS le temps de l'ouverture des droits en cas d'urgence pour consulter. La vaccination de ces enfants est assurée par la PMI.

Les **7-17 ans** sont pris en charge médicalement par la PASS. En effet, la PMI n'intervient plus pour ses enfants. Nous pouvons nous appuyer sur le centre de vaccination pour le retard vaccinal ou la vaccination. Cependant, la prise en charge médicale, dans l'attente de l'ouverture des droits va être réalisée par le médecin de la PASS. En cas de pathologie aiguë, les enfants sont orientés vers les urgences pédiatriques.

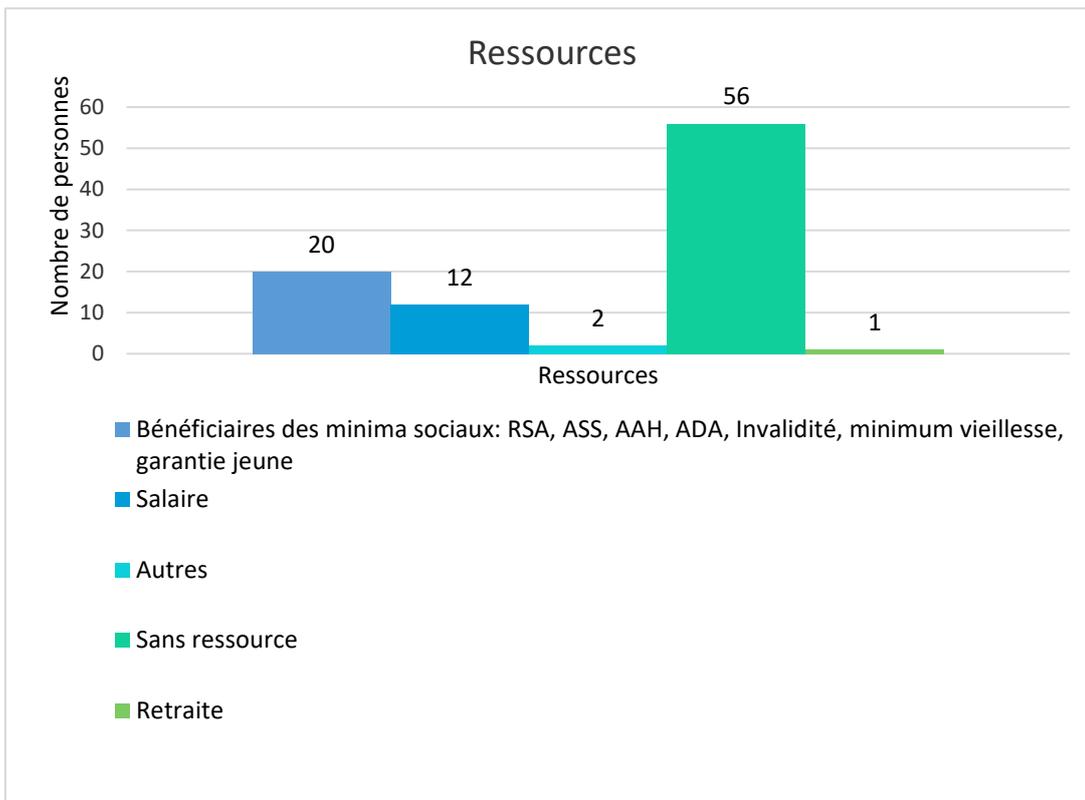
2. Profil et caractéristique de l'accompagnement social

L'assistante sociale de la PASS est arrivée en mars 2023. Durant les 3 premiers mois de l'année, une collègue a pu assurer l'intérim de mi-janvier au 07 mars 2023.

Au niveau de l'accompagnement social, **93 personnes ont été reçues représentant 192 rendez-vous** sur l'année. 56 % des personnes accompagnées étaient des femmes et 44% des hommes.

Il y a égalité entre les tranches d'âges 26/35 et 36/45 ans avec 30 personnes pour chacune.

6.2.1 Les Ressources lors du premier RDV

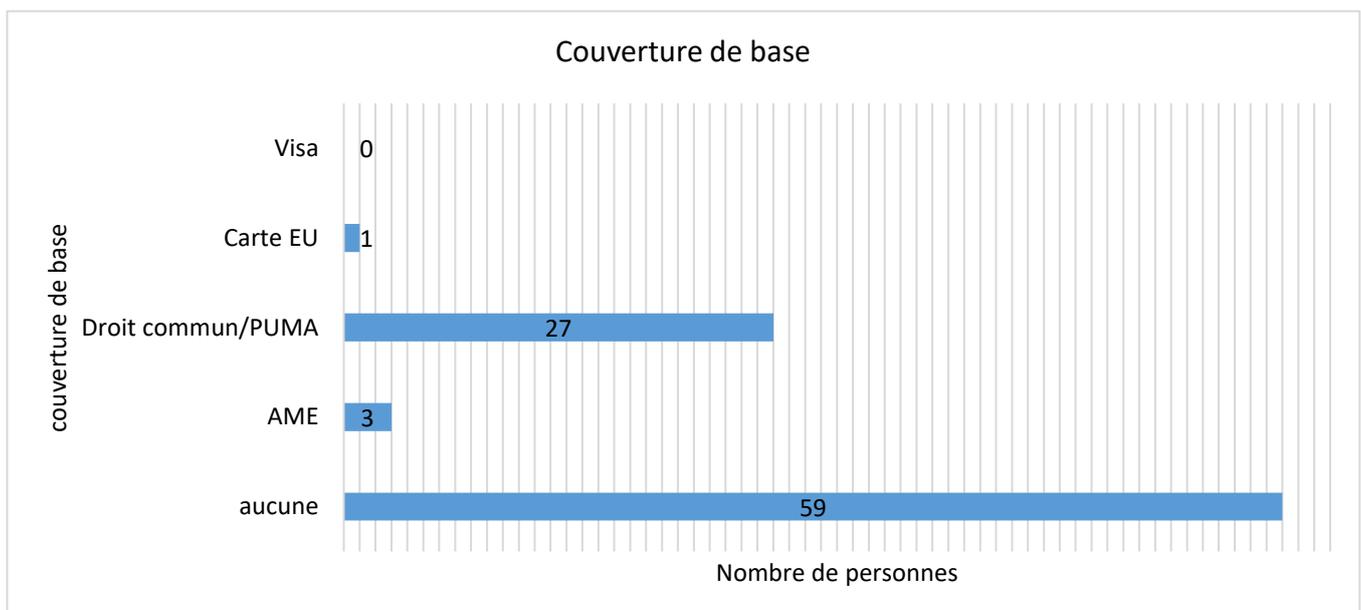


56 personnes rencontrées n'avaient pas de ressources lors du premier rendez-vous. La plupart du temps, elles sont sans droits sociaux, ni titre de séjour, ou parfois des personnes

demandeurs d'asile n'ayant pas encore perçues l'allocation pour les demandeurs d'asile.

20 personnes accompagnées étaient bénéficiaires de minima-sociaux.

6.2.2 Les droits de santé lors du premier RDV

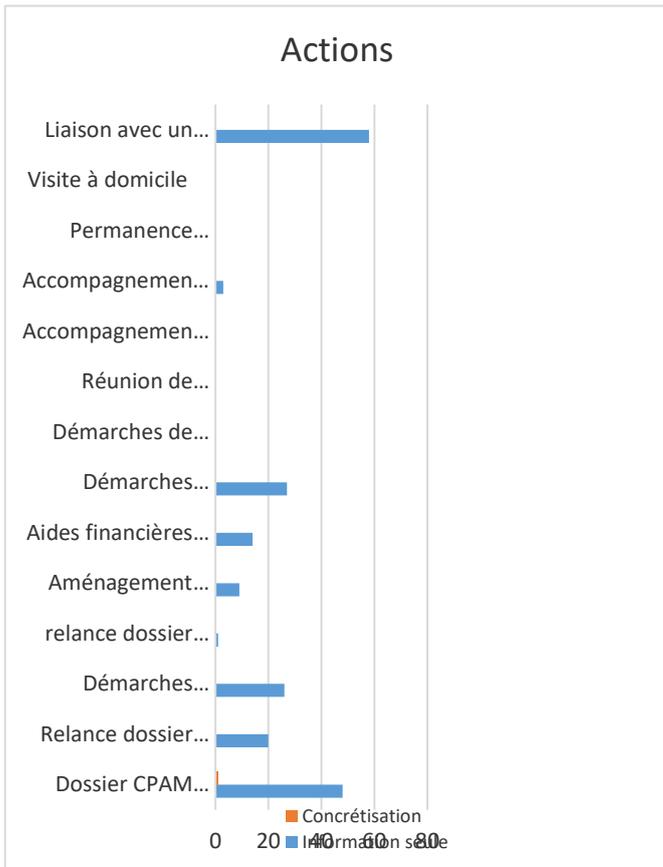




La majorité des patients rencontrés n'avaient pas de droits ouverts pour la santé.

Depuis **Juin 2023**, la PASS bénéficie d'un accès sur un **portail partenaire de la CPAM** permettant l'envoi et un échange privilégié sur les dossiers. Cette plateforme d'échange a permis un traitement plus rapide des dossiers transmis. Ce moyen de communication a permis un **gain de temps** entre l'envoi, la réception et le traitement du dossier. Cet outil de travail, permet de questionner l'ouverture des droits des patients qui ne sont pas en capacité de dire si la Complémentaire de santé solidaire ou autres droits. Le travail avec l'espace partenaire a permis de fluidifier les relances des dossiers. Cependant, l'absence de réponse concernant un accord ou un refus est régulièrement présent. Il convient de relancer régulièrement afin de connaître l'avancement du dossier, ou l'ouverture de droits. Certains patients des accords viennent transmettre l'information. Pour les autres personnes il est nécessaire d'être vigilant dans les démarches. Depuis le début de l'année 2024, le portail partenaire connaît une mise à jour qui permet d'avoir ses informations. Nous travaillons également en collaboration avec le Bureau des admissions pour le suivi de l'ouverture des droits des patients.

6.2.3 Les démarches effectuées

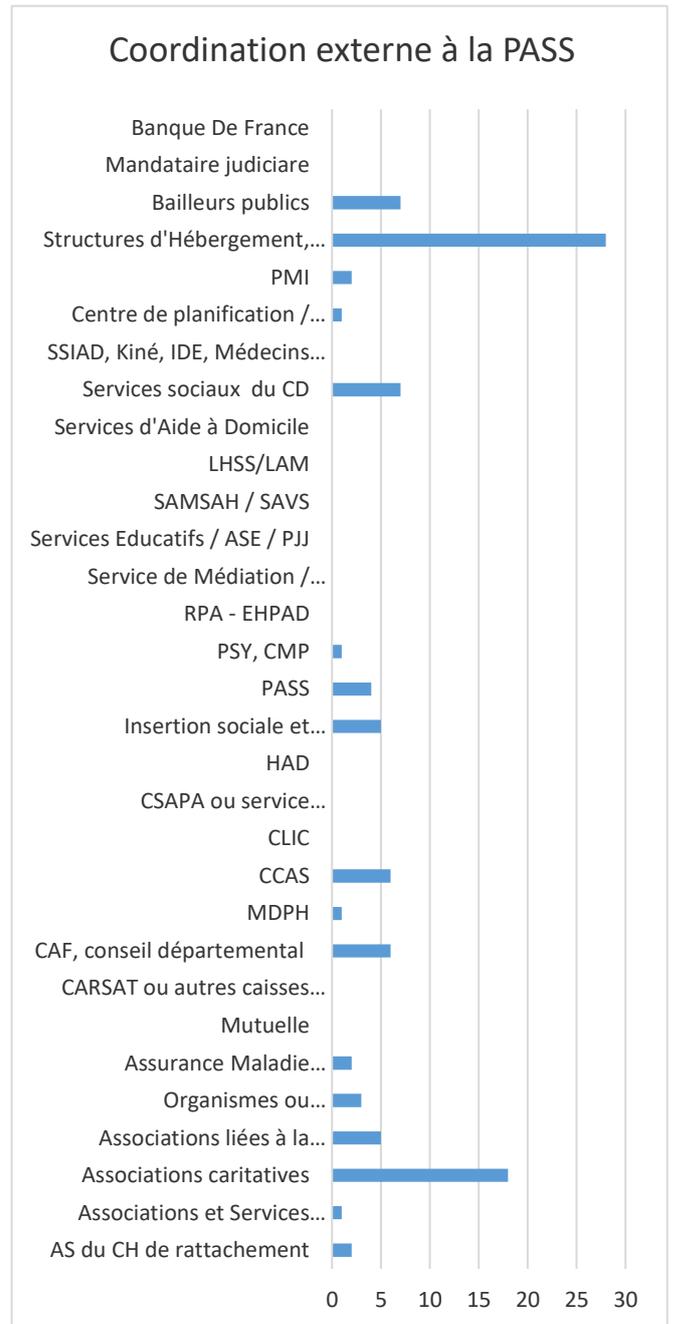


Au niveau des actions, les démarches auprès de la CPAM ressortent comme les plus importantes. La PASS a pu faire 48 dossiers transmis à cet organisme, 20 relances pour des dossiers faits par les particuliers ou réalisées par des partenaires. Les orientations réalisées au fil des accompagnements

Au vu des problématiques et des besoins exprimés par les personnes accompagnées,

Demandes et les places de mise l'abri chaque semaine.

Les associations caritatives ont été sollicitées 18 fois notamment pour des demandes d'aide vestimentaire, alimentaire mais également des aides financières exceptionnelles extra légales (billet de train pour aller à Rouen dans les locaux de France Terre d'Asile ou à la Préfecture notamment).



le SIAO 76 fut le principal organisme sollicité par le fait de devoir renouveler les

3. Profil et caractéristique de la prise en soin paramédicale

6.3.1 La Répartition hommes/femmes vue par l'infirmière

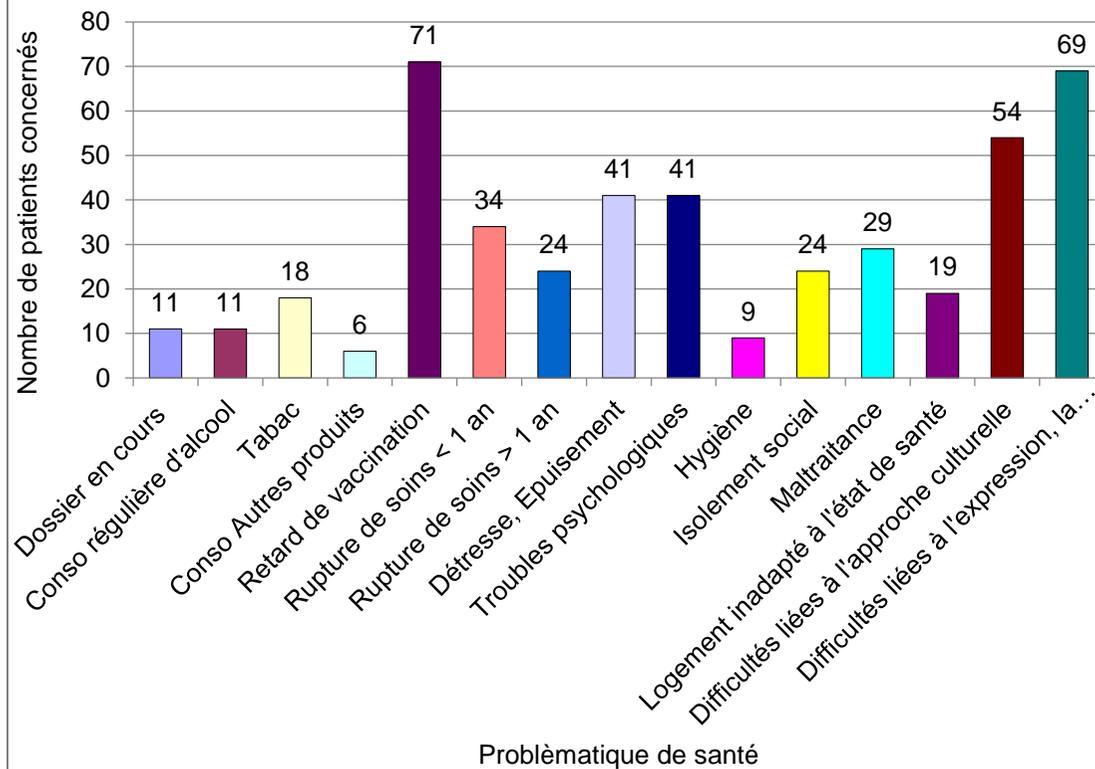


La prise en charge infirmière au sein de la PASS pour l'année 2023 se répartie par : une file active de 155 patients, soit 68 hommes et 87 femmes. Ce qui fait une répartition de 56% de femmes et 44% d'hommes. Cela s'explique principalement par le fait que la PASS a reçu plus de femmes que d'hommes.

9 femmes enceintes ont été accompagnées. Ces femmes étaient orientées majoritairement par l'équipe obstétricale du pôle mère-enfant du centre hospitalier.

6.3.2 Problématiques de santé identifiées au premier RDV et l'orientation effectué

Problématiques réperées par IDE ou médecin



La principale problématique rencontrée sur l'année 2023 est un retard vaccinal pour 71 patients. Le centre de vaccination de la ville de Dieppe étant de nouveau ouvert au public, un **travail en collaboration s'est mis en place entre nos services.**

Des difficultés liées à l'expression et la langue française ressort pour 69 patients. Expliquées notamment par la population accueillie qui est essentiellement d'origine étrangère, demandeur d'asile ou non. Les centres de demandeurs d'asile ainsi que l'atelier linguistique porté par Forjecnor 2000 proposent des ateliers d'apprentissage à la langue française

41 personnes rencontrées présentaient des troubles psychologiques et / ou une détresse, un épuisement. N'étant pas dans nos compétences de pouvoir accompagner ces problématiques, les personnes ont été orientées vers le service de psychiatrie du CH

6.3.3 Accompagnement du patient

Actions	Nombre de réalisation
Prise de RDV	116
Ecoute	95
Accompagnement parcours de soin (préparation du dossier en vue de RDV)	83
Liaison partenariale	67
TOTAL	546

La coordination du parcours de soin du patient est présente tout au long de la prise en charge par la PASS. Dès que la personne est en capacité de pouvoir faire par elle-même, nous la laissons le faire en restant à disposition si besoin dans l'objectif de rendre actrice et autonome la personne dans son parcours de soin.

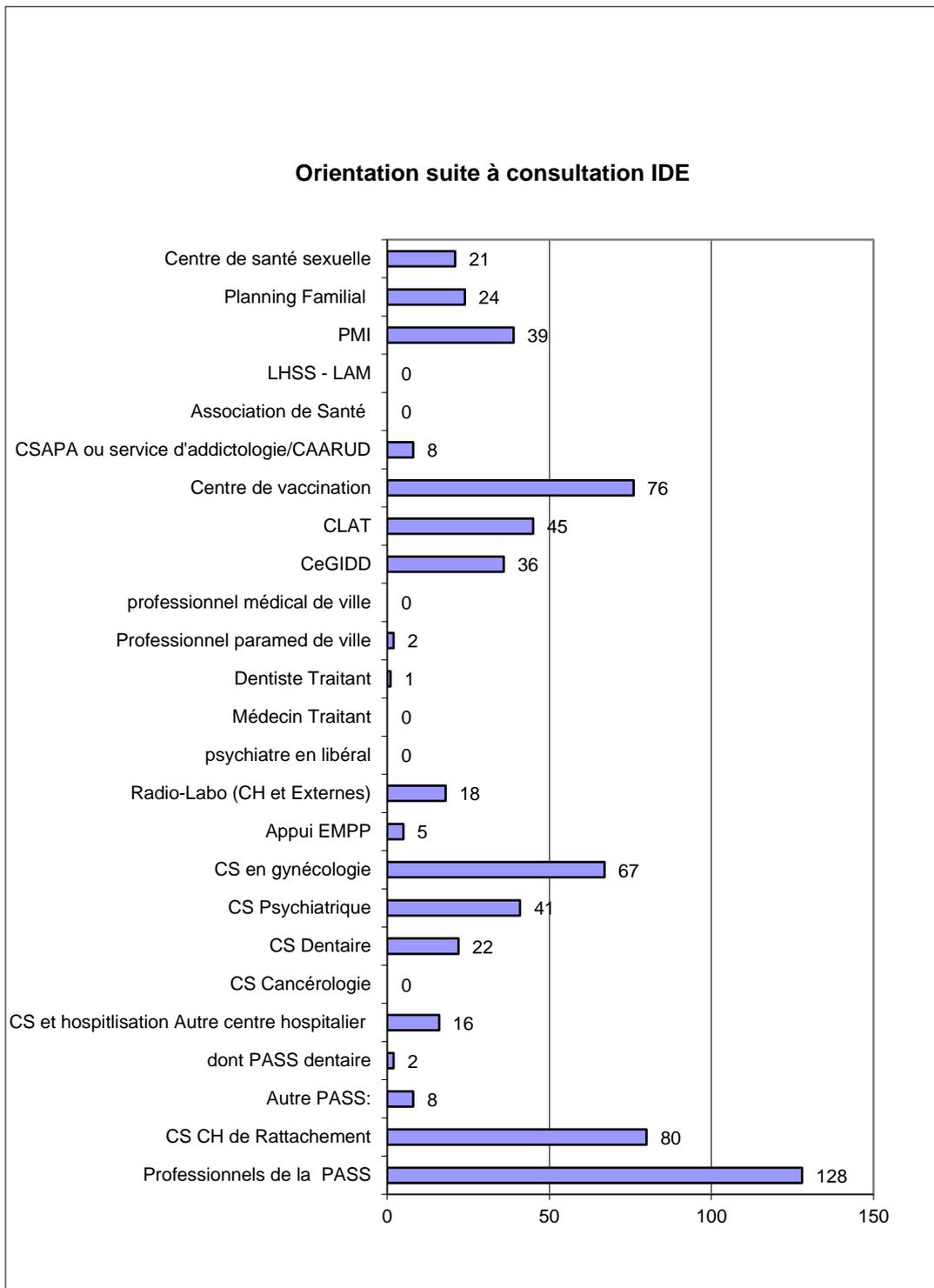
Un travail en collaboration avec nos partenaires intra et extra hospitalier est nécessaire pour permettre de reprendre contact avec les personnes lorsqu'elles n'arrivent plus ou pas à faire seule la coordination de son parcours de soin.

Le rôle de l'infirmière n'est pas uniquement la réalisation de soin technique, mais un travail **d'écoute et d'accompagnement**. L'objectif final est la réinsertion de la personne dans un parcours de soin autonome.

Afin de permettre à la personne de s'insérer dans son parcours de soin, l'écoute et l'échange son nécessaire à la construction de la relation de confiance qui va se créer avec le patient. Ce lien est nécessaire dans la mise en place du parcours de soin intra-hospitalier. La part des personnes accompagnées sont des personnes venant de pays étrangers, où l'accès au soin n'est pas la même que sur notre territoire.

Elles ont vécu un parcours migratoire parfois très compliqué et violent physiquement et psychologiquement afin d'arriver dans notre pays. Un accompagnement psychologique est souvent nécessaire pour les aider à affronter toutes ces souffrances. Ce dernier est réalisé par le service psychiatrie du centre hospitalier de Dieppe ou par l'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP).

6.3.4 Coordination interne et externe à la PASS



Profil et caractéristique de la prise en soin médicale

Suite aux consultations réalisées, 128 personnes ont été réorientées soit vers le médecin ou l'assistante sociale de l'équipe.

108 personnes ont été réorientées vers le service des urgences, à la maison médicale.

80 sollicitations de consultations vers les spécialistes présents au CH Dieppe ont été demandées. 67 RDV ont été sollicités dans le service de gynécologie.

Le CEGIDD et le CLAT étant identifiés sur la ville par les structures d'hébergement, ces structures d'hébergement orientent directement.

4. Activité médicale

En 2023, le médecin de la PASS a reçu 63 personnes dont 40 nouveaux patients. Sur les nouveaux patients 23 hommes et 17 femmes. Le médecin a réalisé également 7 consultations pédiatriques.

6.4.1 Les principales difficultés

9 personnes avaient des difficultés avec la langue française, 4 personnes avaient besoin d'une personne extérieure à la PASS pour de l'interprétariat.

6.4.2 Les principales pathologies repérées

93 pathologies repérées dont :

Cardio vasculaire	9
Soins dentaires	6
Endocrinologie	6
Troubles psychosomatiques	8
Dépistages HIV/ IST	22

82 prescriptions avec délivrances gratuites suites à ces consultations

6.4.3 Les freins identifiés suite aux orientations médicales

Professionnels non accessibles dans le CH de rattachement	29
Plateau technique non existant sur le site	36
Professionnels non accessibles en ville	19
Refus de prise en charge par une structure spécialisée	9
Maintien du patient au sein de la PASS faute de médecin en ville	24

6.4.4 Les orientations effectuées

68	Consultations au CH,
16	Consultations psychiatriques,
33	Bilans biologiques
11	Adressages à la PMI
31	Adressages au centre de vaccination

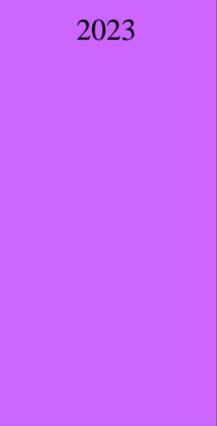
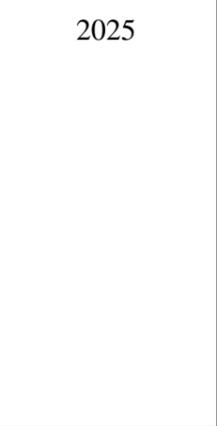
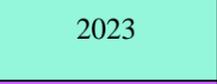
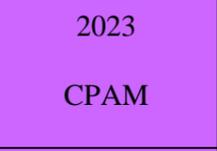
6.4.5 La durée moyenne des suivis avant le retour vers le droit commun

13	Personnes ont été suivies pendant moins de 3 mois.
17	Personnes ont été suivies entre 4 et 7 mois
3	Personne suivies entre 7 mois et un an
4	Personnes ont bénéficié d'un suivi supérieur à 1 an

VII. L'inclusion de la PASS dans une démarche qualité

1. Contrat d'objectifs et de moyens pluriannuel (CPOM)

Réalisé  Non réalisé  En cours de réalisation  A Travailler sur l'année suivante 

Objectif spécifique	Objectif opérationnel	Action	Avancement sur le contrat		
			2023	2024	2025
Structurer la PASS	Organisation de l'équipe et du service	Equipe pluridisciplinaire : IDE, Médecin, assistante sociale, agent d'accueil. Lieu dédié à la PASS. Organiser le service avec des horaires d'ouverture, et organiser le planning de déploiement de l'aller vers. Organiser des réunions de service. Faire valider la nouvelle organisation par l'ARS			
	Formaliser une unité fonctionnelle				
	Participer au réseau régional des PASS	Participation à 2 journées régionales annuelles. Participation au groupe de travail organisé par la coordination régionale			
Inscrire la PASS dans une dimension territoriale et partenariale	Organiser un comité de pilotage par an	Mobilisation des partenaires			
	Elaborer un protocole d'organisation de la prise en charge avec les structures d'urgence	Formalisation d'une procédure parcours générique du patient, structure d'urgence, service social, BDA, PASS, PME			
		Mise à jour minimum tous les 3 ans			
	Signer une convention PASS / service social hospitalier, CPAM et si besoin avec la MSA et l'ENIM		 CPAM		
	S'inscrire dans les réseaux de partenaire existants sur le territoire				
Proposer un accès aux soins sans facturation	Accès à l'ensemble du plateau technique de l'hôpital	Organiser les collaborations avec les structures de soins d'aval : consultations intra-hospitalière			

Faciliter l'accès aux soins et le parcours patient	Permettre le recours à l'interprétariat professionnel		2023		
	Repérer les personnes en situation de précarité		2023		
	Organiser un parcours prévention santé publique		2023		
	Organiser un parcours dédié au soin dentaire		2023		
	Organiser un parcours dédié aux mères et enfants		2023		
	Sensibiliser les professionnels de l'établissement sur la question de la précarité		2023		
Développer des activités complémentaires le cas échéant	Déployer les modalités d'aller-vers le CH EU		2023		
	Déployer les modalités d'aller-vers le CH St Valéry en Caux		2023		

2. Bilan et objectifs

Bilan de l'année 2023

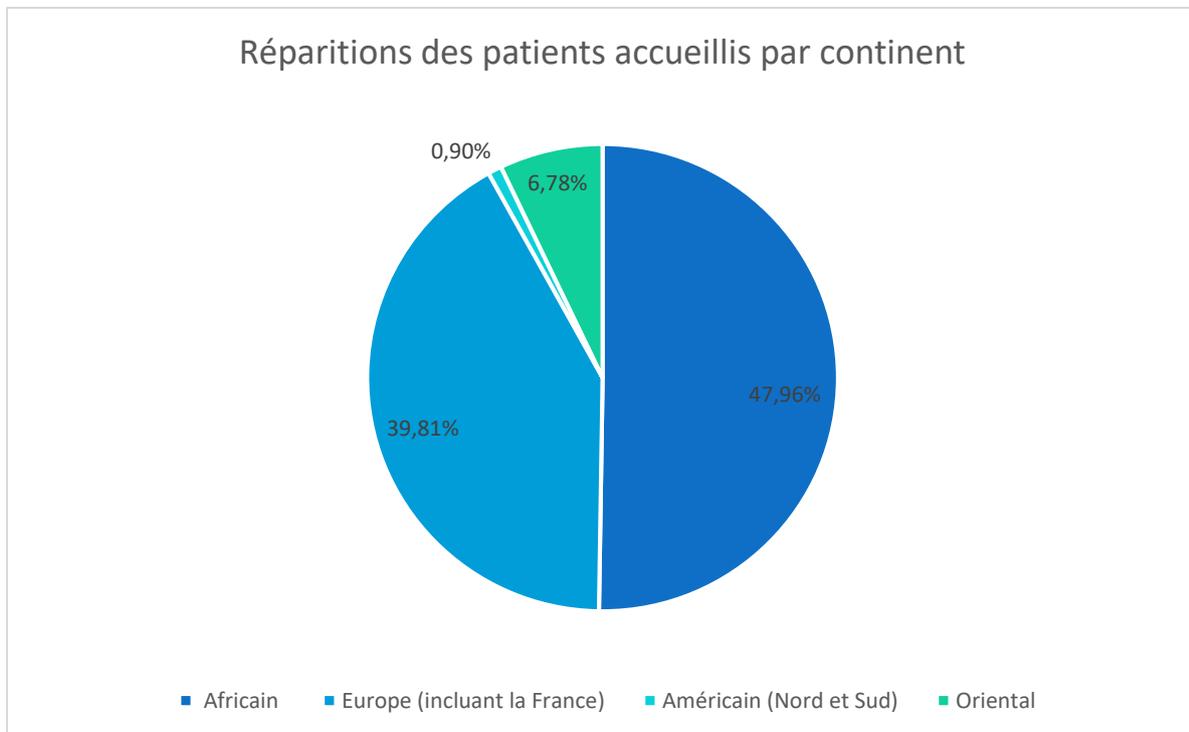
- Stabilisation des ressources
- Stabilisation de l'organisation : Missions, temps de permanence dédiés
- Visibilité de la PASS en interne et en externe : Plan de communication et rencontres partenaires
- Augmentation de la file active
- Formalisation des documents qualité : procédures, fiches outils qualité,
- Formalisation des partenariats : URG, Pharmacie,
- Formalisation des parcours : un parcours PASS génériques et des parcours spécifiques par prise en charge : PME, Pharmacie ...
- Création d'une fiche de liaison pour les partenaires
- 15 décembre 2023 première permanence au CH de EU

Objectifs de 2024

- Indexation des documents qualités et diffusion dans le logiciel Qualité du GHT
- Validation et diffusion des différentes procédures en cours de rédactions (procédure PASS/urgence Dieppe- prise en charge des patient EU...)
- Formalisation des partenariats/conventions externes avec le CLAT, CEGIDD ainsi que le centre de vaccination
- Informatisation du dossier patient PASS
- Formalisation de l'organisation de la PASS sur le CH de EU
- Adaptation des ressources PASS au regard des missions et file active

Conclusion

En 2023 la PASS a augmenté son activité passant de 104 patients en 2022 à 221 en 2023. La PASS de Dieppe a accueillie principalement des personnes n’ayant pas la nationalité française comme le démontre la répartition ci-dessous.



Les besoins en soin et en accompagnement social ne sont pas les mêmes en fonction du pays d’origine. Un important travail sur la communication et les us et coutumes de notre pays est primordial afin de lever les craintes en matière d’accès aux soins.

De nombreux patients accueillis n’avaient pas de droits ouverts, les rendez-vous à la CPAM de Dieppe sont compliqués à obtenir pour une personne n’ayant pas de compte Améli. Un agent de sécurité filtre les accès à la CPAM uniquement pour les personnes ayant un rendez-vous.

De plus, de nombreux patients n’ont pas d’accès à l’outil informatique où ne sont pas à l’aise avec ce dernier. De plus en plus de professionnels de santé propose la prise de rendez-vous en ligne ce qui impacte l’accès aux soins.

Le secteur dieppois rencontre des difficultés d’accès à des médecins traitant, il y a un manque de professionnels de santé sur le territoire. La PASS n’ayant pas vocation de remplacer et pallier l’absence de médecins a dû renoncer à de nombreux appels pour des prises en charges médicale.



Concernant l'absence de médecins sur le territoire, avec la mise en place du Médico Bus et l'ouverture de maison de santé sur l'année 2024, nous espérons que cela va pouvoir permettre à des nombreuses personnes dépourvues de médecins de pouvoir bénéficier d'une offre de soins.

La Structuration de la PASS et son ouverture vers les autres structures et acteurs sur la thématique précarité a pour impact positif et direct, un meilleur repérage des besoins qui se traduit naturellement par l'augmentation de la file active sur le secteur de Dieppe.

Notre force est notre équipe, par son professionnalisme, son investissement, sa cohésion et sa grande disponibilité pour assurer pleinement cette noble mission.

Notre objectif est de continuer à se développer, de pouvoir répondre aux besoins qui semblent croissant sur le territoire et adapter nos ressources en conséquence.



Glossaire



GROUPEMENT HOSPITALIER
CAUX MARITIME
DIEPPE | SAINT-VALÉRY-EN-CAUX | EU
LE TRÉPORT | LUNERAY | SAINT-CRESPIN | ENVERMEU

PASS : Permanence d'Accès aux Soins de Santé

CH : Centre Hospitalier

CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

GHT : Groupement Hospitalier Territorial

BDA : Bureau Des Admissions

ORL : Oto Rhino Laringologie

CSAPA : Centre de Soins, Accompagnement et Prévention en Addictologie

CLAT : Centre de Lutte Antituberculose

DAC : Dispositif d'Appui à la Coordination

CADA : Centre de Demandeurs d'Asile

COM 360 : Communauté 360

MSA : Mutualité Sociale Agricole

EMPP : Equipe Mobile de Précarité Psychiatrie

MCO : Médecine Chirurgie Obstétrique

ARS : Agence Régionale de Santé

UTAS : Unité Territoriale d'Action Sociale

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

ONM : Œuvre Normande des Mères